

ENVIRONNEMENT UNE INITIATIVE DU CODEP 64

le 18/06/2015



La mise en place d'une aire marine protégée d'Hendaye à Biarritz est actuellement en débat au sein de la communauté d'agglomération sud Pays Basque. La FFESSM est représentée dans les comités de pilotage par le CODEP 64. Les réunions ont débuté en octobre 2012 et doivent se clôturer en

octobre 2015. Concernant l'environnement marin, qui représente 90 % de la zone, il ne sera question que de protéger 4 espèces de poissons qui passent la moitié de leur existence en eau douce (le saumon, 2 sortes d'aloses et la lamproie). Pourtant en 2007, suite à une étude d'Océanide, il était question de créer une réserve marine type Cerbère-Banyuls ! Le CODEP 64, à son grand étonnement, a constaté au fil des réunions une grande méconnaissance de ce qui se passe sous la surface.



Fort de 60 ans de plongée sur le littoral basque, nous avons fait le choix de faire part de nos observations et propositions dans un livret qui a été adressé à divers organismes et personnes pouvant influencer sur cette décision d'exclure la faune marine des débats, pour une éventuelle protection, entre

autres, des anges de mer, des raies brunettes et pourquoi pas la réintégration du mérrou, qu'il n'était pas rare de rencontrer dans les années cinquante. Notre principale proposition sera de créer une « zone de référence » (réserve marine) afin d'étudier et de protéger la faune et la flore marines méconnues par les riverains de la côte basque. Nous avons

privilegié une zone qui se nomme « les briquets » qui est dans le prolongement du conservatoire du littoral à Hendaye, face au domaine d'Abbadia.

Éric St Martin, référent environnement CODEP 64